



Mairie de Combs-la-Ville
Esplanade Charles de Gaulle
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex
Tel. : 01 64 13.16.00
Fax : 01 60.18.06.15

Envoyé en préfecture le 27/02/2024

Reçu en préfecture le 27/02/2024

Publié le 27/02/2024

ID : 077-217701226-20240223-2024_108A-AR



ARRETE n° 2024 / 108 - A

AUTORISATION PRÉALABLE D'INSTALLATION D'ENSEIGNES ACCORDÉE A BA77 – BURGER ADDICT

LE MAIRE,

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L581-1 à L581-45 et R. 581-58 à R. 581-65,

VU La demande d'autorisation préalable de Monsieur KHALBOUS BASSEM, enregistrée sous le n° 077-122-24-0006, reçue en mairie le 13 février 2024 concernant l'installation d'enseignes sur l'établissement BA77 – BURGER ADDICT situé rue René Dumont – Zac des portes de Sénart à Combs-la-Ville,

VU la délibération n°7 du Conseil Municipal du 27 janvier 2020 portant approbation du Règlement Local de Publicité de la commune,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'installation d'enseignes sur l'établissement BA 77 – BURGER ADDICT situé rue René Dumont – Zac des portes de Sénart à Combs-la-Ville, objet de la demande susvisée, est autorisée.

ARTICLE 2 : Les objets constituant les enseignes doivent être maintenus en bon état. En cas de modification ou d'ajout d'enseigne, une nouvelle demande devra être présentée en mairie.

ARTICLE 3 : Les enseignes lumineuses et éclairages doivent être éteints entre 23h et 7h. Si l'activité est ouverte entre 23h et 7h, les enseignes sont éteintes au plus tard une heure après la fermeture et un heure avant l'ouverture de l'établissement.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :
- Monsieur le Préfet,
- M. le Chef de service de la Police Municipale
- L'intéressé

ARTICLE 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès du Maire de Combs-la-Ville.

Fait à Combs-la-Ville, le 23 février 2024

**Pour le maire et par délégation,
La 1^{ère} adjointe au maire,**




Marie Martine SALLES